

CRISE de la COVID-19

& MARCHÉ du TRAVAIL

Volet 1

QUEL IMPACT
sur le **projet professionnel**,
le **recrutement** et
la **recherche d'emploi** ?

Enquête

Décembre 2020

Introduction

La France connaît depuis le début de l'année 2020 une situation inédite : une crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, deux confinements de population et des fermetures administratives d'un certain nombre d'entreprises. Ces événements ont fortement impacté l'économie bien que les mesures d'urgence de l'Etat, avec le soutien de l'Unédic, aient permis jusqu'ici de circonscrire en partie leurs effets. Sur l'année 2020, le PIB se contracterait de 9 % à 11 %¹.

Dans ce contexte, la confiance des acteurs du marché du travail dans la situation actuelle est très fluctuante. L'indicateur de climat des affaires² a atteint un niveau historiquement bas en avril dernier (53) et reste à un niveau faible de 90 pour le mois d'octobre 2020, alors qu'il était à 105 en février dernier.

La crise a également un effet sur l'opinion des Français. La seconde édition du Baromètre Unédic de la perception du chômage³ montre que la crise sanitaire et économique a eu un effet amplificateur sur les craintes liées à la situation de l'emploi en France : pour 73 % des Français interrogés au mois de juin-juillet, la situation se dégraderait et les craintes liées à l'emploi sont en nette augmentation (+ 27 points par rapport à la première édition du Baromètre Unédic réalisée en février-mars 2020⁴).

Dans ce contexte, l'Unédic a réalisé une enquête pour étudier les effets de la crise sur le marché du travail en interrogeant simultanément demandeurs d'emploi, salariés et employeurs. Elle vise à mieux comprendre l'impact de la crise de la Covid-19 sur les transformations à l'œuvre sur le marché du travail en balayant plusieurs thématiques : confiance dans l'avenir, projet professionnel, recours à l'activité partielle, recherche d'emploi, accompagnement, formation, etc.. Réalisée avec l'institut CSA entre mi-septembre et mi-octobre 2020, auprès de trois échantillons représentatifs (demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, salariés, établissements), cette étude a donc été menée avant le second confinement annoncé le 28 octobre 2020 (voir encadré méthodologique).

Ce premier volet apporte un éclairage sur l'impact de la crise de la Covid-19 sur le projet professionnel, les perspectives de recrutement et la recherche d'emploi. D'autres publications dans les mois à venir permettront de restituer les autres résultats de cette enquête.

A retenir

- ▶ Deux tiers des demandeurs d'emploi et un tiers des salariés ont vu leur projet professionnel impacté par la crise de la Covid-19. Plus particulièrement ils souhaitent recentrer leurs activités sur ce qui leur semble « essentiel » (famille, santé, etc.) et du fait que la crise économique affecte négativement leur projet.
- ▶ La crise de la Covid-19 a eu un effet ralentisseur sur les projets d'embauches avec près de 6 établissements sur 10 qui indiquent que les recrutements envisagés ont été repoussés ou annulés.
- ▶ Depuis le début de la crise sanitaire, en mars dernier, les deux tiers des demandeurs d'emploi déclarent avoir adapté leurs démarches de recherche d'emploi. Ils utilisent davantage les canaux numériques et sont plus nombreux à solliciter leurs réseaux personnel et professionnel. Les employeurs déclarent plutôt maintenir leurs modalités de recrutement. De même, les employeurs indiquent ne pas avoir revu leurs critères de recrutement. Les salariés comme les demandeurs d'emploi se disent prêts à des concessions pour se donner de meilleures chances de voir leur projet professionnel aboutir.
- ▶ Environ un tiers des demandeurs d'emploi et des employeurs indiquent avoir fait au moins un entretien de recrutement en distanciel (par téléphone ou visioconférence) depuis le début de la crise. Demandeurs d'emploi comme employeurs en tirent un bilan global positif. Selon les employeurs, l'entretien à distance permet d'évaluer les compétences et qualités du candidat. Selon les demandeurs d'emploi, ces modalités n'empêchent pas de se sentir en confiance.

¹ Le gouvernement envisage une chute de 11% du PIB 2020, l'Insee entre 9,2% et 9,5% selon les scénarios de durée du deuxième confinement (17 novembre 2020), -8,7 % selon la Banque de France en septembre dernier et -9,1 % selon l'OCDE en décembre.

² L'indicateur du climat des affaires de l'INSEE mesure le jugement des industriels français sur la situation conjoncturelle du pays.

³ Unédic (2020), « Baromètre de la perception du chômage, 2nde édition », *Eclairages*, septembre 2020

⁴ Unédic (2020), « Baromètre de la perception du chômage, 1^{ère} édition », *Eclairages*, avril 2020

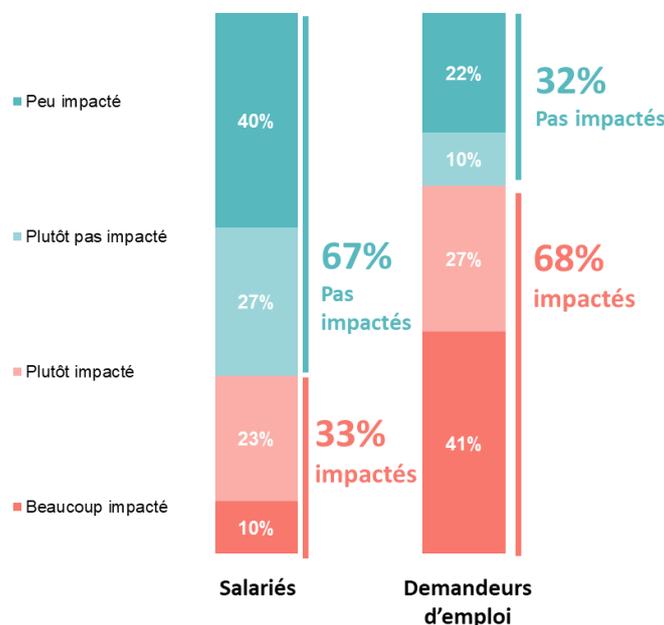
Salariés et demandeurs d'emploi : quel impact de la crise de la Covid-19 sur leurs projets ?

Deux tiers des demandeurs d'emploi et un tiers des salariés ont vu leur projet professionnel impacté par la crise de la Covid-19

La crise de la Covid-19 a bouleversé le projet professionnel de nombreux demandeurs d'emploi, et, dans une mesure moindre, celui des salariés (*Graphique 1*). Ainsi, plus des deux tiers des demandeurs d'emploi interrogés (68 %) au mois de septembre-octobre ont indiqué que leur projet avait été impacté (dont 41 % beaucoup impacté), tandis qu'ils sont un tiers parmi les salariés.

GRAPHIQUE 1

Impact de la crise de la Covid-19 sur le projet professionnel des demandeurs d'emploi et des salariés (en %)



Source : Unédic, Enquête « Crise de la Covid-19 et marché du travail »

Champ : demandeurs d'emploi (2012 individus) et salariés (2028 individus)

Question posée : la crise du Covid-19 a-t-elle impacté ou non notre votre projet professionnel ? – une seule réponse possible

Lecture : 68 % des demandeurs d'emploi déclarent que la crise de la Covid-19 a impacté leur projet professionnel. C'est le cas pour 33 % des salariés.

Les plus jeunes ont plus tendance à indiquer avoir vu leur projet professionnel impacté (respectivement 72 % parmi les demandeurs d'emploi de moins de 40 ans et 37 % des salariés du même âge), mais également les demandeurs d'emploi les plus diplômés (78 % de ceux ayant un diplôme de niveau bac +5 ou plus, 67 % pour ceux ayant un niveau inférieur au bac), les hommes (72 %, 65 % pour les femmes). Les demandeurs d'emploi qui n'avaient aucun contrat au moment de l'enquête déclarent aussi plus avoir vu leur projet professionnel impacté par la crise au printemps dernier (73 %, 56 % pour les demandeurs d'emploi en emploi au moment de l'enquête)

Certains salariés ont également davantage que d'autres déclaré avoir vu leur projet professionnel « bouleversé » par la crise. C'est le cas notamment de ceux arrivés récemment dans leur entreprise (47 % parmi ceux ayant une ancienneté inférieure à 1 an), ceux travaillant dans le secteur du commerce (39 %), secteur impacté de manière hétérogène par la crise de la Covid-19 du fait des fermetures administratives imposées pour les « magasins non essentiels ».

Les projets professionnels ont été bouleversés de manière différente selon la situation des personnes sur le marché du travail

Parmi les personnes qui ont indiqué que leur projet professionnel a été impacté par la crise sanitaire, 2 demandeurs d'emploi sur 3 et 1 salarié sur 2 attribuent principalement ce changement négatif aux répercussions économiques qui ont suivi (*Graphique 2*).

Quelques différences sont à relever néanmoins au sein des populations. Du côté des demandeurs d'emploi, ce sont plus fréquemment les personnes ayant au moins un niveau bac (74 %, 67 % dans l'ensemble de la population), les anciens cadres (80 %) ou encore ceux qui se sont inscrits à Pôle emploi suite à une rupture conventionnelle (77 %) qui indiquent que la crise économique a impacté négativement leur projet professionnel.

Parmi les salariés, ce sont les hommes (56 %, 51 % parmi l'ensemble des salariés), les ouvriers (58 %), les personnes travaillant dans le secteur de l'industrie (62 %), ainsi que les salariés directement touchés par la crise sanitaire qui étaient plus nombreux à partager cette idée, de même que ceux qui n'ont pas pu épargner depuis le début de la crise sanitaire (58 %), qui ont été presque intégralement en activité partielle durant le premier confinement (59 %) ou qui ont touché un revenu inférieur à leur salaire habituel durant cette période (60 %). Les salariés n'ayant pas confiance dans la situation de l'économie française ou dans leur avenir professionnel sont également en moyenne plus enclins à désigner la crise économique comme cause du bouleversement de leur projet professionnel.

Changer son projet professionnel car on souhaite se recentrer sur l'essentiel, notamment la famille et la santé, est une cause citée par les demandeurs d'emploi en position plutôt favorable sur le marché de l'emploi. Elle est également davantage citée par les salariés (54 %) que par les demandeurs d'emploi (26 %). C'est aussi une réponse plus évoquée par les demandeurs d'emploi propriétaires de leur logement (33 %), ou encore ceux issus d'un ménage aisé⁵ ainsi que par les salariés qui ont au moins un an d'ancienneté dans leur entreprise (57 %). Les femmes entre 30 et 39 ans sont plus enclines que la moyenne à partager cette idée (33 %).

Enfin, d'autres items se distinguent particulièrement chez certains salariés. Ainsi, le travail à distance a pu ouvrir de nouvelles opportunités professionnelles. Il est davantage cité par les cadres (35 %, contre 15 % par l'ensemble des salariés), les salariés résidant dans l'agglomération parisienne (24 %). Quant à l'ouverture par la crise à de nouvelles opportunités économiques, on la retrouve plus fréquemment exprimée par les salariés qui indiquent avoir pu épargner depuis le début de la crise de la Covid-19 (21 %, 16 % dans l'ensemble).

⁵ Selon le revenu par unité de consommation

GRAPHIQUE 2

Les causes de l'impact de la crise sanitaire sur le projet professionnel des demandeurs d'emploi et salariés (en %)



Source : Unédic, Enquête « Crise de la Covid-19 et marché du travail »

Champ : demandeurs d'emploi et salariés ayant vu leur projet professionnel impacté soit respectivement 1432 et 642 individus

Question posée : selon vous, quelles sont les causes de cet impact sur votre projet professionnel ? – plusieurs réponses possibles

Lecture : 67 % des demandeurs d'emploi indiquent que la crise économique a impacté négativement leur projet professionnel. C'est le cas pour 51 % des salariés.

Modifier son rapport au travail est un souhait partagé par les salariés et les demandeurs d'emploi

Si pour plus d'un salarié sur deux (58 %), la crise a eu pour effet de les inciter à conserver leur emploi actuel, un souhait est partagé à la fois par les demandeurs d'emploi et les salariés : celui de modifier leur rapport au travail (*Graphique 3*). Un demandeur d'emploi sur deux et plus de 4 salariés sur 10 déclarent en avoir envie. Vient ensuite le souhait de débiter une formation pour 47 % des demandeurs d'emploi et 29 % des salariés, même si les motivations à se former divergent entre demandeurs d'emploi et salariés : parmi les demandeurs d'emploi, leur première motivation est l'obtention d'un diplôme ou d'une certification, alors que les salariés souhaitent davantage obtenir des compétences spécifiques en lien avec leur métier ou encore utiliser les droits qu'ils ont acquis. Enfin, le souhait de changer de métier ou faire une reconversion est aussi partagé par nos deux populations : 44 % pour les demandeurs d'emploi et 28 % pour les salariés.

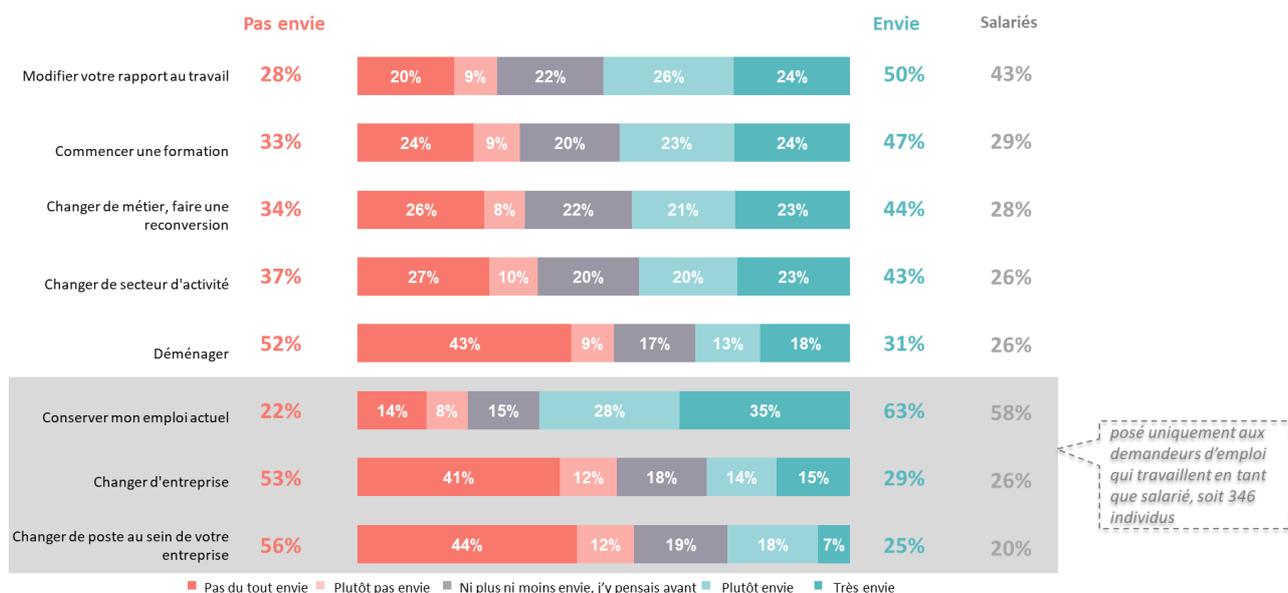
Ces envies, générées par la crise, sont plus ou moins prégnantes au sein de certaines catégories de population. Concernant leur projet professionnel, les plus jeunes (moins de 40 ans), et tout particulièrement les jeunes salariés, se différencient car ils sont plus nombreux que la moyenne à souhaiter du changement, que ce soit changer de métier (31 %, 24 % pour les 40 ans ou plus), d'entreprise (30 % vs 22 %), de secteur d'activité (29 % vs 23 %), changer de poste au sein de leur entreprise (26 % vs 15 %) ou encore déménager (34 % vs 18 %). Ils souhaitent également plus fréquemment se former (33 % vs 25 %).

Ces données sont à mettre en parallèle avec les récents résultats du Baromètre de l’Unédic sur la perception du chômage⁶ : il mettait en évidence le fait que pour 4 jeunes sur 10, leur travail ne répond pas à leurs attentes et qu’1 sur 2 souhaite changer de métier. Notons enfin que ces constats semblent prolonger une tendance de fond, apparue bien avant la crise de la Covid-19. Une récente étude publiée par le Céreq⁷ indique que la proportion de jeunes sortis du système éducatif et qui reprennent leurs études est en forte hausse (23 % en 2010 contre 14 % en 1998), la précarité professionnelle et le niveau de rémunération en début de vie active les poussant dans cette voie. D’autre part, une étude de l’Apec⁸ sur la réorientation professionnelle en début de carrière montre que 14 % des jeunes diplômés de niveau Bac+5 ont vécu un changement significatif d’orientation professionnelle dans les 2 ans ayant suivi l’obtention de leur diplôme pour s’orienter vers des métiers plus atypiques et manuels.

Parmi les salariés, les cadres se distinguent également par leur souhait de modifier leur rapport au travail (53 %, 33 % des ouvriers). Le déménagement est davantage cité par les salariés résidant dans l’agglomération parisienne (41 %, 14 % pour ceux résidant dans une ville de moins de 2 000 habitants), mais également par les moins de 40 ans (34 %), les diplômés de l’enseignement supérieur (28 %) ou encore ceux qui sont locataires de leur logement (37 %).

GRAPHIQUE 3

Envies des demandeurs d’emploi pour leur projet professionnel au regard de la crise de la Covid-19 (en %)



Source : Unédic, Enquête « Crise de la Covid-19 et marché du travail »

Champ : demandeurs d’emploi, ensemble de l’échantillon interrogé (2012 individus).

Question posée : dans quelle mesure la crise du Covid-19 vous a-t-elle donné envie de faire chacune des démarches suivantes ? – une seule réponse possible par item, avec 3 items spécifiques aux demandeurs d’emploi qui travaillent en tant que salariés (n=346)

Lecture : 22 % des demandeurs d’emploi déclarent n’avoir ni plus ni moins envie ou pensait avant la crise modifier leur rapport au travail, 50 % des demandeurs d’emploi déclarent avoir envie de modifier leur rapport au travail, dont 26 % plutôt envie.

⁶ Ducroz J (2020), « Quelle perception les jeunes ont-ils du chômage ? », *Eclairages Unédic*, juillet 2020.

⁷ Alexie R. (2020), « Reprises d’études en début de vie active : acquérir un diplôme reste le Graal », *Céreq Bref*, n°396, octobre 2020.

⁸ Apec (2015), « La réorientation professionnelle en début de carrière », *Les études de l’emploi cadre*, n°2015-71, septembre 2015.

Recherche d'emploi et recrutement : quelles évolutions dans la relation entre candidat et employeur ?

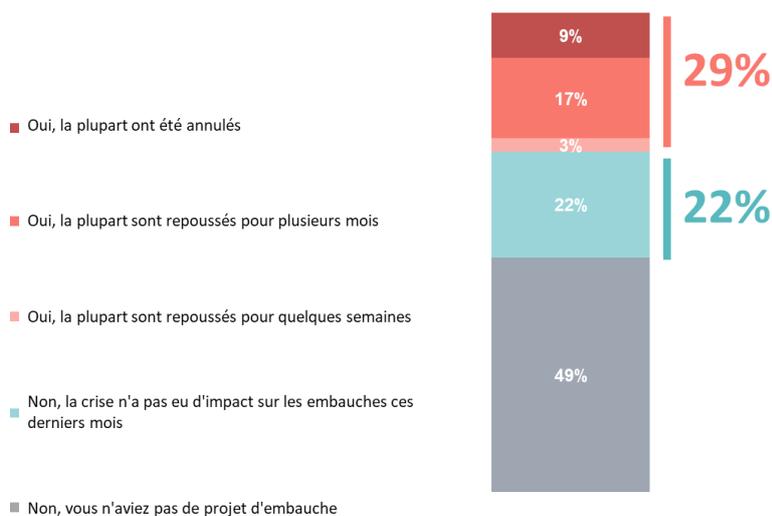
La crise sanitaire de la Covid-19 amène à différer un certain nombre d'embauches et amoindrit les opportunités pour les demandeurs d'emploi

Par rapport à avant la crise de la Covid-19, le niveau du chômage est en hausse et s'établit à 9 % selon l'Insee au troisième trimestre 2020⁹. Cette augmentation du taux de chômage s'est également observée dans les inscriptions à Pôle emploi : en octobre 2020, on note plus de 5,7 millions de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C¹⁰ (+ 232 500 demandeurs d'emploi par rapport à octobre 2019). L'Unédic prévoit pour 2020 la destruction de 672 000 emplois affiliés à l'Assurance chômage¹¹, une estimation réalisée avant le reconfinement annoncé fin octobre. L'étude révèle qu'un demandeur d'emploi interrogé sur cinq attribue sa dernière perte d'emploi à la crise de la Covid-19.

Du point de vue des établissements, 3 employeurs sur 10 indiquent avoir revu leurs projets de recrutement : 20 % les ont décalés tandis que 9 % ont dû les annuler (*Graphique 4*). Les établissements qui ont dû annuler leurs recrutements prévus sont en proportion plus nombreux parmi ceux qui ont été amenés à stopper leur activité pendant le confinement ou le déconfinement (14 %), ceux qui sont localisés en région Île-de-France (17 %) ou encore dans le secteur de l'hébergement-restauration (22 %).

GRAPHIQUE 4

Évolution des projets de recrutement (en %)



Source : Unédic, Enquête « Crise de la Covid-19 et marché du travail »

Champ : établissements, ensemble de l'échantillon interrogé (800 établissements)

Question posée : Avez-vous repoussé certains projets d'embauches en raison de la crise du Covid-19 ? – une seule réponse possible

Lecture : 9 % des établissements ont annulé la plupart de leurs projets d'embauches en raison de la crise de la Covid-19.

Quant à la perception de l'avenir, l'enquête révèle que 41 % des employeurs envisageaient en septembre de recruter d'ici la fin de l'année 2020. Ce résultat est élevé : en effet, selon l'enquête Besoins en Main-d' Œuvre (BMO) réalisée avant le début de la crise, 28 % des établissements indiquaient vouloir recruter en 2020.

⁹ Données au 10 novembre 2020.

¹⁰ Dares, Pôle emploi, Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : statistiques mensuelles nationales données CVS-CJO au 25 novembre 2020.

¹¹ Unédic (2020), « Situation financière de l'Assurance chômage pour 2020-2021 », *Références*, 21 octobre 2020.

Cela peut s'expliquer par la temporalité de réalisation de l'enquête : en effet, après des mois marqués par de fortes baisses des embauches, une reprise vigoureuse des embauches de plus d'un mois au 3^{ème} trimestre 2020 a été observée¹². Parmi les 4 employeurs interrogés sur 10 souhaitant recruter, 26 % envisagent d'embaucher en CDI. Par contre, 9 % anticipaient à l'inverse de devoir licencier un ou plusieurs de leurs salariés pour des raisons économiques. On note également que les perspectives de recrutement augmentent avec la taille de l'entreprise (36 % pour les TPE contre 91 % parmi celles d'au moins 250 salariés) ainsi qu'avec l'appartenance à un groupe (54 %).

Les demandeurs d'emploi sont plutôt pessimistes quant à leurs perspectives de retour à l'emploi, avec également un état d'esprit général moins optimiste que la moyenne. Environ la moitié des demandeurs d'emploi interrogés (51 %) estiment avoir une probabilité moyenne ou élevée de ne pas retrouver un emploi même avec un contrat de moins de 6 mois, et seulement un peu plus de la moitié de demandeur d'emploi (56 %) s'agissant de retrouver un contrat plus long ou un CDI.

De nombreuses concessions sont envisagées par les demandeurs d'emploi, une constance côté employeurs

Dans ce contexte, bien qu'elles restent fortes dans un certain nombre de secteurs d'activité, notamment la construction ou encore la santé humaine et l'action sociale, les difficultés de recrutement baissent de 7 points pour les employeurs selon la dernière mise à jour de l'enquête BMO, faisant ainsi évoluer la relation entre employeurs et candidats. Résultat : du fait de la crise actuelle, 90 % des demandeurs d'emploi et 85 % des salariés indiquent qu'ils seraient prêts à faire au moins une concession afin de voir leur projet professionnel aboutir. Cela de façon moindre en moyenne chez les demandeurs d'emploi de plus de 40 ans (87 %), les moins diplômés (82 % pour ceux ayant un CAP/BEP). Pour ces derniers, étant déjà plus fréquemment sur des contrats temporaires ou avec une rémunération plus faible que la moyenne, la latitude vers plus de compromis est sans doute plus faible. Parmi les salariés les plus constants dans leurs attentes, on retrouve les cadres (81 %), ceux qui n'ont jamais connu le chômage (83 %) ou les ménages aisés (77 %).

Parmi les demandeurs d'emploi comme les salariés, ceux qui ont vu leur projet professionnel impacté par la crise de la Covid-19 sont proportionnellement plus enclins à faire des concessions (respectivement 93 % et 89 %). Demandeurs d'emploi comme salariés seraient prêts à faire des concessions quant aux missions proposées (respectivement 81 % et 61 %) ainsi qu'à avoir à « prendre la voiture tous les jours » (respectivement 71 % et 70 %) (*Graphique 5*). En effet, quand le choix est possible, prendre sa voiture pour aller travailler tous les jours génère un coût supérieur, identifié comme pesant sur le pouvoir d'achat du ménage et nécessitant un arbitrage en termes de coût/avantage, alors que les questions de mobilité restent un enjeu majeur des politiques publiques en faveur de l'emploi¹³. Selon le Laboratoire de la mobilité inclusive, en 2016, un quart des Français aurait déjà renoncé à un emploi (ou une formation) parce qu'ils n'avaient aucun moyen pour s'y rendre¹⁴. Les demandeurs d'emploi sont quant à eux 73 % à indiquer que, du fait de la crise, ils seraient prêts à « accepter de signer un contrat de travail en CDD ou saisonnier » dans la perspective de voir leur projet professionnel se réaliser. Toutefois, « accepter des conditions de travail qu'ils jugent dégradées » (22 % parmi les demandeurs d'emploi et 12 % parmi les salariés) ou encore « revoir à la baisse leurs prétentions salariales » (respectivement 35 % et 15 %) sont les concessions que demandeurs d'emploi et salariés seraient moins enclins à faire. Si les demandeurs d'emploi qui travaillent et qui ont pour projet de conserver leur emploi actuel ne se distinguent pas significativement de l'ensemble de l'échantillon, il n'en est pas de même parmi les salariés qui ont le même projet et sont beaucoup moins favorables aux concessions, de quelque que sorte qu'elles soient.

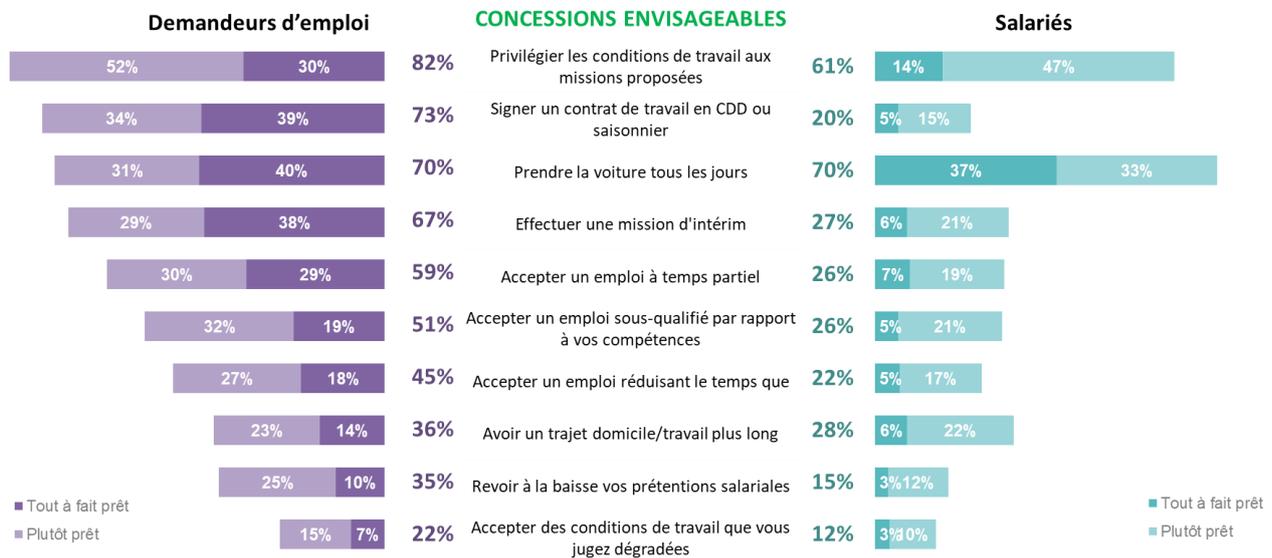
¹² Thorel A, Zamfir V (2020), « Reprise des embauches de plus d'un mois au troisième trimestre 2020 », ACOSSTAT, n°312, octobre 2020.

¹³ Pôle emploi (2019), « Faciliter la mobilité pour permettre à chacun de saisir ses opportunités », article.

¹⁴ Laboratoire de la mobilité inclusive (2017), « Enquête Mobilité et accès à l'emploi ».

GRAPHIQUE 5

Concessions possibles de la part des demandeurs d'emploi et salariés ayant déclaré avoir envie de réaliser au moins une démarche dans le cadre de leur projet professionnel (en %)



Source : Unédic, Enquête « Crise de la Covid-19 et marché du travail »

Champ : en violet, demandeurs d'emploi ayant envie de réaliser une démarche en raison de la crise Covid-19 (1 878 individus) ; en bleu, salariés ayant envie de réaliser une démarche en raison de la crise Covid-19 (1 935 individus)

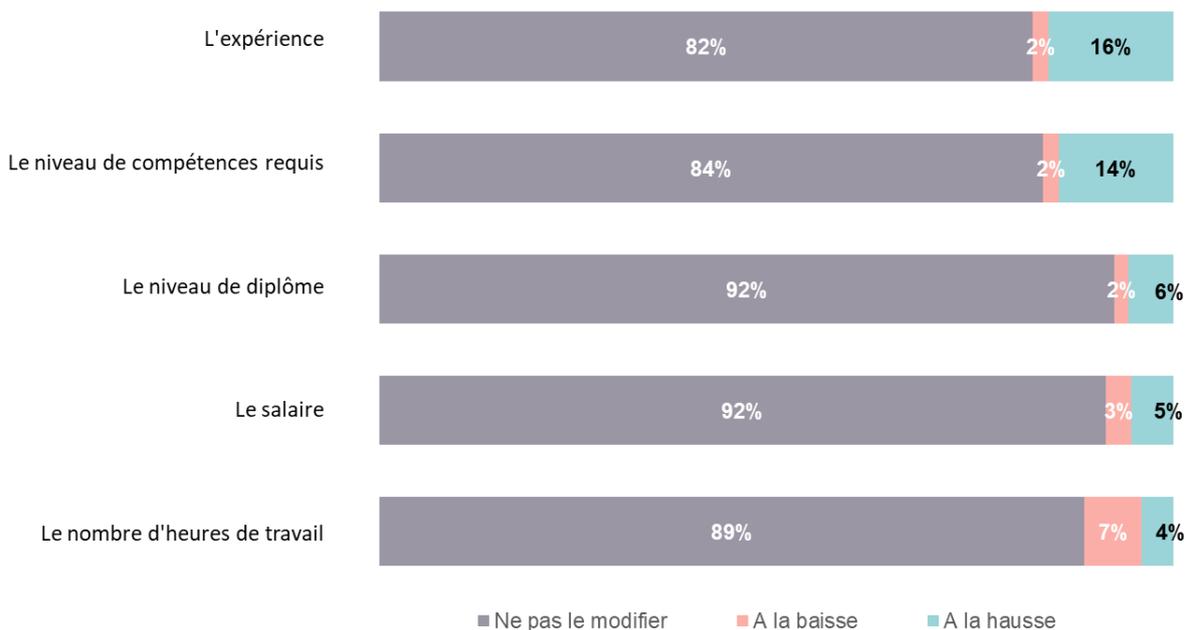
Question posée : aujourd'hui, du fait de la crise du Covid-19 et dans la perspective de votre/vos démarche(s), seriez-vous prêt ou non à ... ? – une seule réponse possible par item

Lecture : 73 % des demandeurs d'emploi ayant envie de réaliser une démarche en raison de la crise seraient prêts à signer un CDD ou contrat saisonnier. C'est le cas pour 20 % des salariés ayant envie de réaliser une démarche.

Du point de vue des employeurs, dans la perspective de futures embauches, la plupart d'entre eux déclarent maintenir leurs critères de recrutement (*Graphique 6*). Des changements sont pointés quant à l'expérience et au niveau de compétences requis, que les employeurs souhaitent davantage faire évoluer à la hausse qu'à la baisse. Ainsi, 16 % attendraient davantage d'expérience et 14 % un plus haut niveau de compétences dans la perspective de futurs recrutements. Enfin, 2 % des établissements interrogés souhaitent faire évoluer ces critères à la baisse. Le secteur de l'hébergement-restauration, se distingue puisque sur ces deux critères de l'expérience et du niveau de compétences, ils sont en proportion plus nombreux à envisager de baisser le niveau requis (10 % pour les compétences et 14 % pour l'expérience).

GRAPHIQUE 6

Évolutions des critères de recrutement envisagés par les employeurs (en %)



Source : Unédic, Enquête « Crise de la Covid-19 et marché du travail »

Champ : établissements, ensemble de l'échantillon interrogé (800 établissements)

Question posée : dans la perspective de futur(s) recrutement(s), pour chacun des critères suivants, pensez-vous devoir le faire évoluer à la hausse, à la baisse ou ne pas le modifier ?

Lecture : 82 % des établissements ne souhaitent pas faire évoluer le critère de l'expérience dans la perspective de futurs recrutements.

Quel impact de la crise sur la recherche d'un emploi ou d'un candidat ?

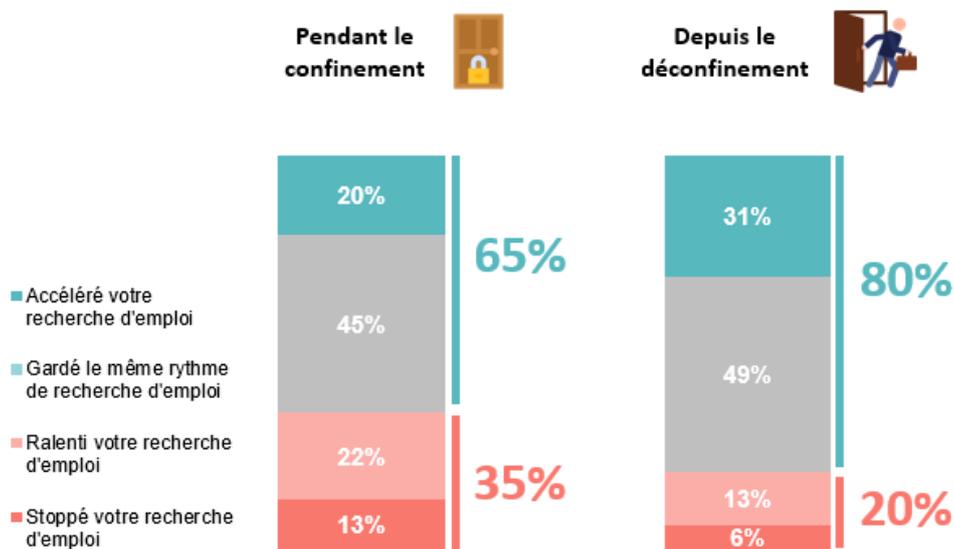
Le déconfinement a accéléré les recherches d'emploi

Les offres d'emploi se sont raréfiées pendant les mois de confinement : en avril 2020, le nombre d'offres d'emploi collectées par Pôle emploi a atteint un niveau historiquement bas (74 000 contre 274 000 en avril 2019¹⁵). Malgré ce contexte difficile, une grande majorité des demandeurs d'emploi a, pendant le premier confinement, gardé le même rythme de recherche d'emploi (pour 45 % d'entre eux) ou l'ont accéléré (20 %). Ils sont 22 % à avoir ralenti et 13 % à avoir stoppé leur recherche d'emploi pendant la période (*Graphique 7*).

Avec le déconfinement, la recherche d'emploi s'est quant à elle largement intensifiée : les demandeurs d'emploi sont 10 points de plus à indiquer avoir accéléré leur recherche, soit près d'un tiers d'entre eux (31 %). Quelle que soit la période considérée, les demandeurs d'emploi qui ont eu au moins un contact avec leur conseiller Pôle emploi sont en proportion plus nombreux à indiquer avoir intensifié leur recherche : 23 % indiquent avoir accéléré leur recherche d'emploi pendant le confinement parmi ceux qui ont été en contact avec un conseiller sur cette période et 34 % depuis le mois de mai (contre respectivement 17 % et 29 % pour ceux qui n'ont pas eu d'échange avec un conseiller). Concernant ceux qui ont indiqué avoir stoppé leur recherche d'emploi, leur proportion est plus élevée parmi les plus de 50 ans (10 % depuis le déconfinement, 6 % dans l'ensemble de l'échantillon) ainsi que les demandeurs d'emploi issus de ménages modestes (19 %).

GRAPHIQUE 7

Rythme de recherche d'emploi pendant le confinement, puis entre le 11 mai et le 31 août 2020 (en %)



Source : Unédic, Enquête « Crise de la Covid-19 et marché du travail »

Champ : demandeurs d'emploi, ensemble de l'échantillon interrogé (2012 individus)

Question posée : diriez-vous que la crise du Covid-19 a modifié vos démarches de recherche d'emploi ? – une seule réponse possible

Lecture : pendant le confinement, 65 % des demandeurs d'emploi déclarent avoir accéléré leur rythme de recherche d'emploi, ou avoir gardé le même. Entre le 11 mai et le 31 août 2020, ils sont 80 % à le déclarer.

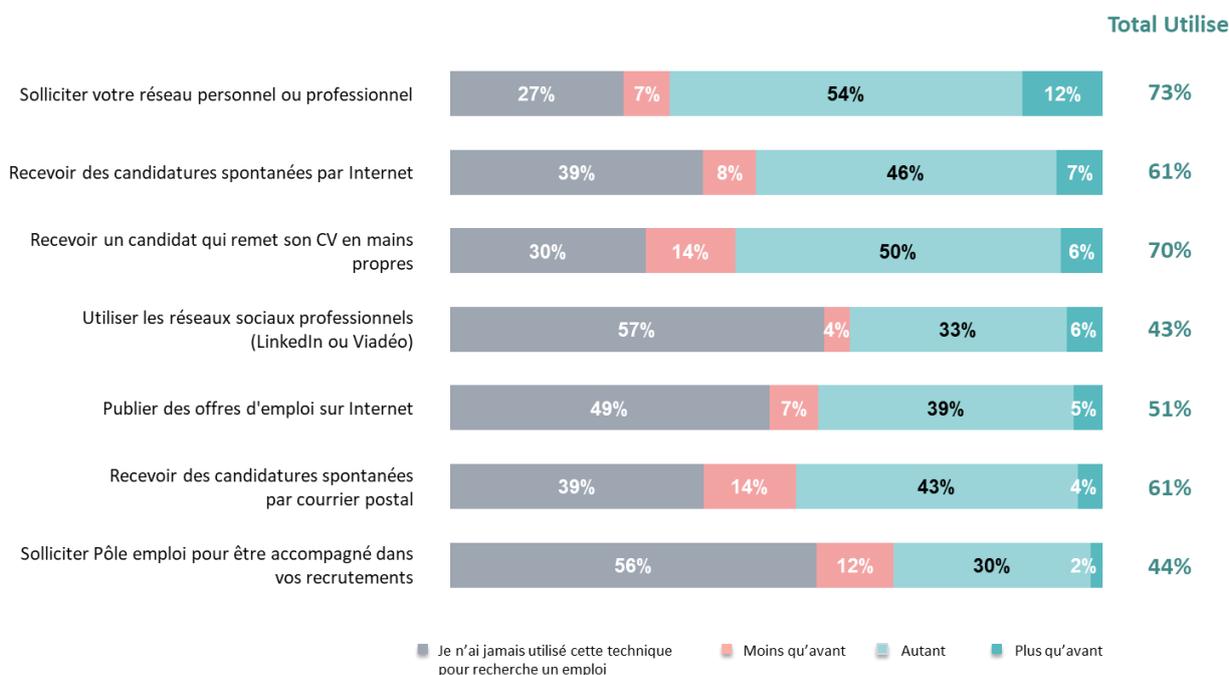
¹⁵ Source : STMT, Pôle emploi – DARES. Données CVS CVO. Données publiées en novembre 2020.

Les procédures de recrutement ont peu évolué tandis que les demandeurs d'emploi ont modifié leurs démarches de recherche

Parmi les employeurs qui ont conduit des recrutements depuis le début de la crise de la Covid-19 (49 %), plus des trois quarts indiquent ne pas avoir modifié leurs procédures de recrutement. C'est la sollicitation du réseau personnel ou professionnel qui est le canal de recrutement le plus utilisé par les employeurs (73 %), avec 12 % qui l'utilise davantage avec la crise (*Graphique 8*). Vient ensuite les CV remis en mains propres, utilisé par 70 % des employeurs. 61 % des établissements indiquent recevoir des candidatures spontanées par Internet. Une part importante des employeurs ne se sert pas d'internet pour leurs procédures de recrutement : 57 % indiquent ne pas utiliser les réseaux sociaux professionnels du type LinkedIn et 49 % n'ont jamais publié d'offres d'emploi sur Internet. Plus d'un tiers des employeurs indiquent recourir à Pôle emploi pour leurs recrutements. Ces chiffres sont à mettre en perspective avec les dernières publications¹⁶ montrant que les candidatures spontanées sont utilisées par 68 % des recruteurs, les relations personnelles ou professionnelles 53 %, 44 % pour la diffusion d'annonces et 32 % pour le recours à Pôle emploi.

GRAPHIQUE 8

Moyens utilisés par les établissements pour la recherche de candidats et évolutions depuis le début de la crise (en %)



Source : Unédic, Enquête « Crise de la Covid-19 et marché du travail »

Champ : établissements, ensemble de l'échantillon interrogé (800 établissements)

Question posée : Parmi les techniques de recrutement suivantes, pour chacune d'elles, diriez-vous que vous l'utilisez plus ou moins qu'avant la crise du Covid-19 ? – une seule réponse possible par item

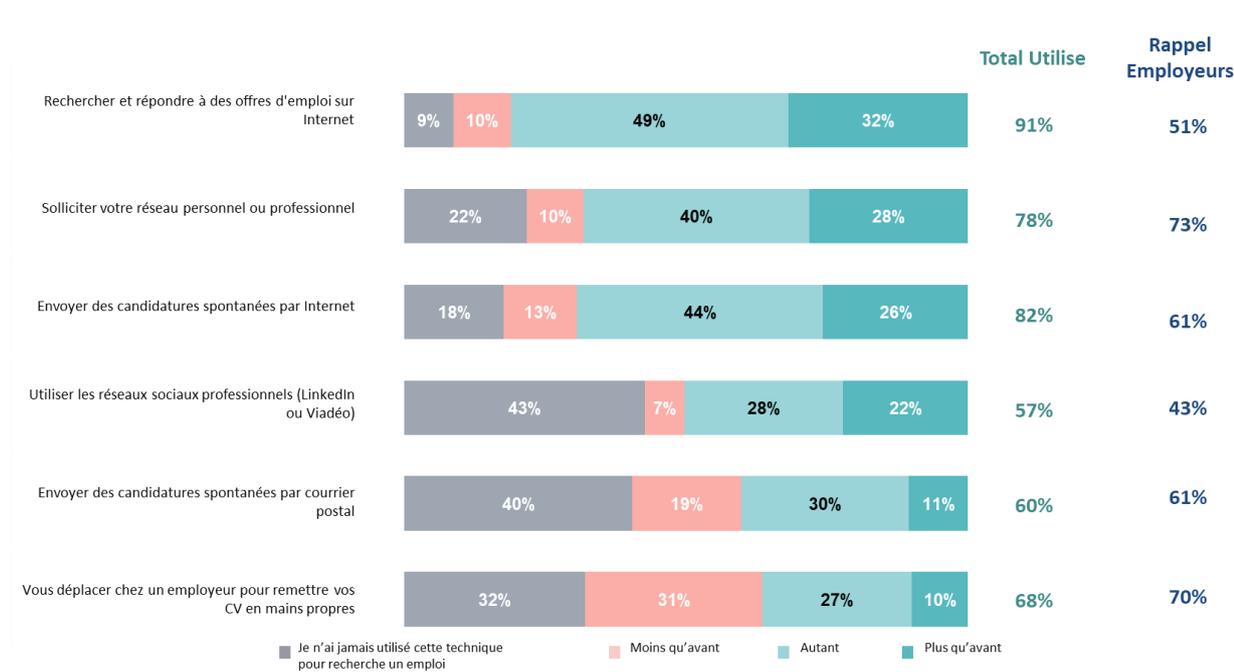
Lecture : 73 % des établissements déclarent solliciter leur réseau professionnel ou personnel dans le cadre de la recherche de candidats, dont 12 % indiquent le faire davantage qu'avant la crise.

¹⁶ Bergeat M., Rémy V. (2017), « Comment les employeurs recrutent-ils leurs salariés ? », *DARES analyses*, n°064, octobre 2017.

En regard, les demandeurs d'emploi sont plus nombreux à déclarer avoir adapté leurs techniques de recherche d'emploi. Sans que cela ne soit propre à la crise, il est intéressant de noter que, alors que la moitié des employeurs ont indiqué ne pas utiliser ce canal, la recherche d'offres d'emploi sur Internet est utilisée par 9 demandeurs d'emploi sur 10 et un tiers l'utilise davantage qu'avant la crise (*Graphique 9*). Puis, on retrouve les canaux les plus utilisés également par les employeurs, avec le fait de solliciter le réseau personnel ou professionnel, utilisé par 78 % des demandeurs d'emploi, 28 % y recourant davantage qu'avant la crise, ou encore l'envoi de candidatures spontanées par Internet, utilisée par 82 % des demandeurs d'emploi (26 % davantage qu'avant). Les canaux numériques du type offres d'emploi et candidatures spontanées sont plus utilisés en raison de la crise par les jeunes de moins de 30 ans (respectivement 40 % et 33 %), ainsi que par les nouveaux inscrits à Pôle emploi (42 % et 35 %). Le fait de se déplacer chez un employeur pour remettre son CV en mains propres est en perte de vitesse avec la crise sanitaire : 31 % des demandeurs d'emploi indiquent le faire moins qu'avant. Cette part est encore plus importante parmi les jeunes hommes (19 %), les personnes à la recherche de leur premier emploi (25 %), les anciens ouvriers (15 %) ou anciens salariés du secteur du BTP (21 %) ainsi que ceux qui ont un niveau de diplôme inférieur au bac (12 %).

GRAPHIQUE 9

Moyens utilisés par les demandeurs d'emploi pour leur recherche d'emploi et évolutions depuis le début de la crise (en %)



Source : Unédic, Enquête « Crise de la Covid-19 et marché du travail »

Champ : demandeurs d'emploi, ensemble de l'échantillon interrogé (2012 individus)

Question posée : parmi les techniques de recherche d'emploi suivantes, pour chacune d'elles, diriez-vous que vous l'utilisez plus ou moins qu'avant la crise du Covid-19 ? – une seule réponse possible par item

Lecture : 91 % des demandeurs d'emploi déclarent rechercher et répondre à des offres d'emploi sur Internet, dont 32% qui le feraient plus qu'avant la crise.

Les entretiens de recrutement en distanciel sont jugés satisfaisants aussi bien par les employeurs que par les candidats

46 % des demandeurs d'emploi interrogés ont eu un entretien de recrutement entre mars et août : il s'est passé en distanciel dans un peu plus de la moitié des cas, plus souvent par téléphone qu'en visioconférence. Le recours aux entretiens à distance est croissant avec le niveau de diplôme des demandeurs d'emploi (28 % en ont eu un parmi ceux qui ont un niveau infra-bac, 40 % chez les Bac+2 et 48 % chez les Bac+5 et plus). Parmi ceux qui ont eu un entretien à distance, ce mode de contact a été à la demande du recruteur dans 6 cas sur 10 et à celle du candidat lui-même dans seulement un cas sur 10, tandis que dans 3 cas sur 10 c'était autant à la demande du candidat que du recruteur.

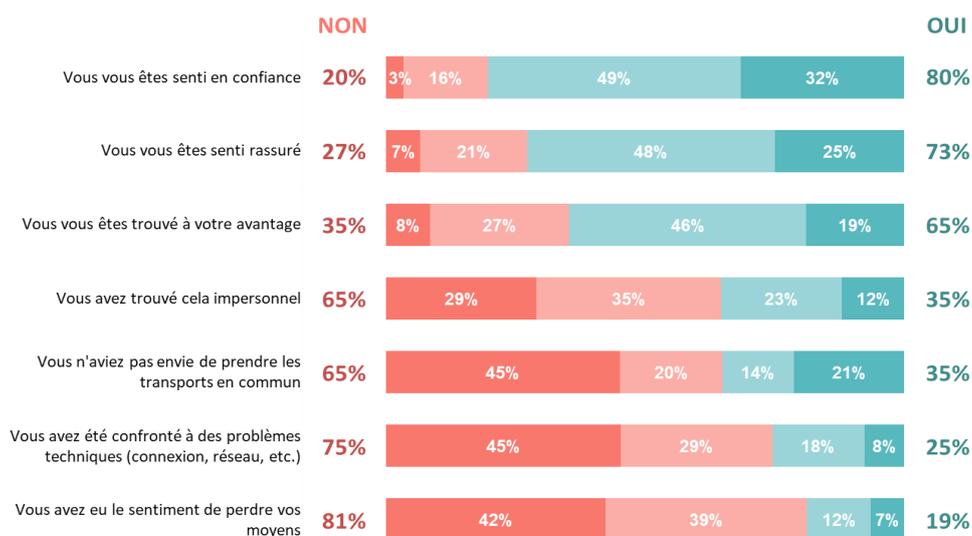
Du côté des employeurs, 31 % indiquent avoir réalisé au moins un entretien à distance depuis le début de la crise (22 % par téléphone et 9 % en visio) et 38 % lors d'un rendez-vous physique. Le recours au distanciel est croissant avec la taille de l'entreprise (il a été utilisé par seulement 19 % des TPE mais 68 % des entreprises d'au moins 250 salariés) et le fait des établissements qui appartiennent à un groupe (44 %). Dans 3 cas sur 10, l'entretien s'est déroulé à distance à la demande du recruteur, dans 1 cas sur 10 à la demande du candidat et dans 6 cas sur 10 d'un commun accord.

Employeurs comme candidats sont plutôt positifs quant au déroulement de cet entretien à distance. Pour 87 % des employeurs, cette modalité a permis d'évaluer les compétences et les qualités du candidat. Seuls les employeurs du secteur du commerce sont plus réservés : un quart d'entre eux estiment que ce mode de contact ne leur a pas permis d'évaluer correctement les compétences et qualité du candidat.

Pour les demandeurs d'emploi, 80 % de ceux qui ont eu un entretien à distance depuis la crise sanitaire considèrent qu'il se sont sentis en confiance, 73 % rassurés, 65 % se sont trouvés à leur avantage ; inversement 35 % ont trouvé ce mode de contact impersonnel, 19 % ont eu l'impression de perdre leurs moyens (*Graphique 10*). Un quart d'entre eux déclarent avoir été confrontés à des problèmes techniques - ce sont plutôt des moins de 40 ans (29 %).

GRAPHIQUE 10

Vécu de l'entretien à distance par les demandeurs d'emploi (en %)



Source : Unédic, Enquête « Crise de la Covid-19 et marché du travail »

Champ : demandeurs d'emploi ayant fait un entretien par téléphone ou visioconférence (766 individus)

Question posée : Vous personnellement, comment avez-vous vécu cet entretien à distance ? – une seule réponse possible par item

Lecture : 80 % des demandeurs d'emploi déclarent s'être senti en confiance lorsqu'ils ont été amenés à faire un entretien de recrutement à distance.

Encadré – Méthodologie de l'enquête

Cette étude de l'Unédic a été réalisée avec l'institut CSA qui s'est chargé des terrains d'enquête et de l'administration des questionnaires. L'étude a été réalisée entre mi-septembre et mi-octobre 2020 soit avant le second confinement.

CIBLES	Salariés 2 028 individus	Demandeurs d'emploi 2 012 individus	Entreprises 800 établissements (Dirigeants, DRH)
SOURCE	Panel	Fichier National des Allocataires	Panel
REPRESENTATIVITE	Échantillon national représentatif de salariés de 15 ans et plus du privé et des salariés des grandes entreprises publiques ou parapubliques en France Métropolitaine. Représentativité assurée par la méthode des quotas : sexe, âge, sexe x âge, PCS, type d'entreprise, taille d'entreprise, taille d'agglomération et secteur d'activité En quota de suivi : niveau de diplôme	Echantillon représentatifs de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (catégories A à E) en France Métropolitaine et Outre-Mer (hors Mayotte) inscrits au 31 juillet 2020. Représentativité assurée par la méthode des quotas appliquée aux critères suivants : sexe, âge, sexe-âge croisés, région de résidence, catégorie d'agglomération, statut d'indemnisation, motif d'inscription, catégories Pôle emploi, durée d'inscription, niveau de diplôme	Echantillon raisonné d'établissements, en fonction de leur taille d'entreprise. Représentativité assurée d'après la méthode des quotas appliquée aux critères suivants : régions, taille d'établissement x secteur d'activité
DATES DE TERRAIN	Du 17/09 au 12/10/2020	Du 17/09 au 07/10/2020	Du 15/09 au 15/10/2020
MODE D'ADMINISTRATION	En ligne	En ligne	Par téléphone
DUREE	15 minutes		16 minutes

Justine DUCROZ, Florine MARTIN



**CRISE DE LA COVID-19
& MARCHÉ DU TRAVAIL
QUELS IMPACTS ?**

Décembre 2020

Directeur de publication : Christophe VALENTIE

Unédic

4, rue Traversière – 75012 Paris
Tél. : 01 44 87 64 00

www.unedic.fr – [@unedic](https://twitter.com/unedic) – LinkedIn 